

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUE DU 4 JUILLET 2025

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION DE UPBEAT BIDCO DANS LE CADRE
DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

visant les actions de la société

believe[®]

initiée par

Upbeat BidCo SAS « Upbeat BidCo »

présentée par



BNP PARIBAS

Banque présentatrice et garante

et



Banque présentatrice

PRIX DE L'OFFRE :

17,20€ par action Believe

DURÉE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique de retrait sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué a été établi par la société Upbeat BidCo et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 4 juillet 2025 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Believe (l'« **Offre** »), apposé le visa n°25-278 sur la note d'information établie par Upbeat BidCo (la « **Note d'Information** »).

AVIS IMPORTANT

L'Offre n'est pas et ne sera pas proposée dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable. L'acceptation de l'Offre par des personnes résidant dans des pays autres que la France peut être soumise à des obligations ou restrictions spécifiques imposées par des dispositions légales ou réglementaires. Les destinataires de l'Offre sont seuls responsables du respect de ces lois et il leur appartient par conséquent, avant d'accepter l'Offre, de déterminer si ces lois existent et sont applicables, en s'appuyant sur leurs propres conseils.

Pour plus d'informations, voir la Section 2.12 (*Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*) de la Note d'Information.

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF, une description des caractéristiques juridiques, financières et comptables de Upbeat BidCo sera déposée auprès de l'AMF et mise à disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

La Note d'Information visée par l'AMF (dont la section 2.6 décrit la procédure d'apport à l'Offre) est disponible sur le site internet de Believe (<https://believe.opro2025.com>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Goldman Sachs Bank Europe SE

(Succursale de Paris)
85, avenue Marceau
75116 Paris
(« **Goldman Sachs** »)

Upbeat BidCo SAS

24, rue Toulouse Lautrec,
75017 Paris
(« **Upbeat BidCo** » ou
l'« **Initiateur** »)

BNP Paribas

(Département M&A EMEA)
5, boulevard Haussmann
75009 Paris
(« **BNP Paribas** »)

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Upbeat BidCo décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.